



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er décembre 2000

Original : français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 40 et 41 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 29 novembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 20 novembre 2000 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur la situation au Proche-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-David **Levitte**

**Annexe à la lettre datée du 29 novembre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 20 novembre 2000 par la Présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
sur la situation au Proche-Orient**

Depuis des semaines, tombent, chaque jour, des morts, Palestiniens ou Israéliens. Cela n'est pas tolérable. L'Union européenne fait appel au sens des responsabilités, de part et d'autre, en ne répondant pas aux provocations.

Le manque de progrès accomplis au cours du processus de paix, y compris sur le problème des colonies, est au coeur de la frustration de la population palestinienne et de la violence.

L'Union européenne exhorte les dirigeants israéliens et palestiniens à respecter intégralement, sans délai, les engagements qu'ils ont pris à Charm-el-Cheikh il y a déjà cinq semaines et à Gaza le 2 novembre.

Elle demande aux autorités israéliennes :

- De procéder au retrait de leurs forces armées sur les positions qu'elles occupaient avant le 28 septembre et de mettre un terme aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens dans les territoires palestiniens;
- De lever les sanctions financières prises à l'encontre de l'Autorité palestinienne;
- De n'utiliser, dans les cas où l'intervention des forces de sécurité apparaît strictement indispensable, que des moyens non mortels, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies.

Elle demande à l'Autorité palestinienne :

- De tout faire pour que les violences cessent;
- De donner des instructions strictes aux forces de sécurité pour faire cesser les tirs contre les Israéliens, conformément à l'annonce faite par le Président Arafat.

L'Union européenne demande que la Commission d'établissement des faits, créée à la suite du Sommet de Charm-el-Cheikh et où l'Union européenne est représentée par M. Javier Solana, Secrétaire général/Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, engage ses travaux sur le terrain sans délai.

Elle soutient l'action du Secrétaire général des Nations Unies pour examiner avec les parties les modalités de déploiement d'une mission d'observateurs, conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité.

Elle continue d'appuyer les efforts et l'engagement personnel du Président Clinton dans la recherche de la paix.

L'objectif reste naturellement la reprise du dialogue et des négociations de paix, seule issue à la crise actuelle. Les protagonistes le savent. L'urgence, c'est l'arrêt de la violence.

L'Union européenne est disponible pour y contribuer. Elle est prête à assumer ses responsabilités.
